



# **CADRE DE RÉFÉRENCE**

## **Examen des exigences en matière de météorologie à l'aviation**

### **Red Lake (Ontario)**

NAV CANADA  
Niveaux de service  
77, rue Metcalfe, 7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5L6

Février 2019

**Les renseignements et les schémas que renferme le présent document sont fournis  
à titre indicatif seulement et ne doivent pas être utilisés pour la navigation.**

# TABLE DES MATIÈRES

1.0	But.....	3
2.0	Portée de l'étude.....	3
3.0	Contexte .....	3
4.0	Méthodologie .....	3
5.0	Plan de gestion de la sécurité .....	4
6.0	Ressources humaines .....	4
7.0	Plan de gestion des activités .....	4
8.0	Ressources financières .....	5
9.0	Importance des changements.....	5
10.0	Consultation.....	5
11.0	Autorité .....	5

## **1.0 But**

Le présent cadre de référence a pour but d'entreprendre une étude aéronautique visant à examiner les exigences en matière de météorologie à l'aviation à Red Lake, en Ontario.

## **2.0 Portée de l'étude**

L'étude aéronautique servira à déterminer si le système automatisé d'observations météorologiques (AWOS) de NAV CANADA constitue une solution acceptable pour remplacer le bureau météorologique à contrat (CWO) existant comme moyen de fournir les observations météorologiques à l'aviation à l'aéroport de Red Lake (CYRL).

## **3.0 Contexte**

Les services d'observation météorologique à l'aéroport de Red Lake (CYRL) sont actuellement fournis par le personnel d'un bureau météorologique à contrat (CWO). Un programme d'observation météorologique à l'aviation est actuellement fourni 17 heures par jour (10-03Z) à l'appui des messages d'observation météorologique régulière et spéciale d'aérodrome (METAR/SPECI) et des prévisions d'aérodrome (TAF) fournies 16 heures par jour (11-03Z).

## **4.0 Méthodologie**

Une étude aéronautique a pour but d'évaluer et d'analyser les renseignements recueillis dans le cadre de la collecte de données et de la consultation des clients et des parties prenantes.

L'équipe chargée de l'étude sera responsable des tâches suivantes :

- Confirmer les exigences des parties prenantes en matière de services météorologiques à l'aviation à CYRL.
- Analyser les préoccupations et les problèmes soulevés par les parties prenantes.
- Élaborer des solutions et (ou) des options possibles.
- Exécuter un processus de DDER, au besoin.
- Présenter les recommandations à la haute direction aux fins d'approbation.
- Assurer la coordination avec les gestionnaires appropriés qui participeraient à la mise en œuvre technique et opérationnelle des changements de service proposés.
- Assurer la coordination avec Transports Canada.

L'équipe chargée de l'étude doit s'assurer que la consultation avec les clients et les parties prenantes ou concernées est suffisante avant de formuler toute recommandation à la haute direction.

Une analyse de rentabilisation sera élaborée afin de valider les recommandations.

L'équipe chargée de l'étude effectuera l'évaluation des risques et pourra faire appel aux parties prenantes pour participer à l'analyse de certains scénarios de risque.

## **5.0 Plan de gestion de la sécurité**

Le gestionnaire responsable de l'application de toute décision découlant de la présente étude aéronautique doit préparer un plan de gestion de la sécurité liée au projet. Le plan comprend les mesures d'atténuation et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre du changement de service.

## **6.0 Ressources humaines**

L'équipe multidisciplinaire de l'étude sera composée, au besoin, de représentants des domaines technique, opérationnel et de soutien. Dans le cas où des ressources considérables seraient nécessaires, les gestionnaires respectifs devraient négocier entre eux.

Chef d'équipe : gestionnaire, Niveaux de service et études aéronautiques

Autres membres de l'équipe :

Gestionnaire, Niveaux de service et études aéronautiques

Gestionnaire, Services météorologiques à l'aviation

Analyste, Navigation et espace aérien

## **7.0 Plan de gestion des activités**

Approbation du cadre de référence – janvier 2019

Durant une étude aéronautique, les activités suivantes seront entreprises :

1. Élaboration d'un plan de communication et de consultation – hiver 2019
2. Début de l'étude – hiver 2019
3. Consultation – hiver/printemps 2019
4. Évaluation des résultats de la consultation – hiver/printemps 2019
5. Réalisation d'une DDER – printemps 2019
6. Achèvement du rapport de l'étude aéronautique – printemps 2019
7. Approbation de la direction – printemps 2019
8. Distribution à Transports Canada aux fins d'examen des considérations en matière de sécurité – printemps/été 2019

À la suite de l'examen par Transports Canada :

9. Coordination du plan et des dates de mise en œuvre avec les groupes appropriés – à déterminer
10. Préparation d'une soumission AIM – à déterminer
11. Élaboration et publication d'une AIC – à déterminer
12. Élaboration et publication d'un avis public – à déterminer
13. Mise en œuvre – à déterminer
14. Surveillance – examens postérieurs à la mise en œuvre (effectués 90 jours et 1 an après la mise en œuvre, s'il y a lieu)

## **8.0 Ressources financières**

Les frais de déplacement et d'autres dépenses connexes de l'équipe chargée de l'étude relèvent de chaque gestionnaire responsable, qui doit aussi gérer les heures supplémentaires.

Les changements relatifs à la conception des services peuvent donner lieu à une exigence de soutien à l'Ingénierie. Cette exigence sera cernée à mesure que l'étude progressera, et une proposition d'occasions afin d'entamer la planification du projet sera présentée pour la mise en œuvre des recommandations relatives à l'Ingénierie qui figurent dans l'étude.

## **9.0 Importance des changements**

Il se peut que certaines options de prestation des services représentent un changement important. Si tel est le cas, des avis officiels conformément à la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* s'appliqueront.

## **10.0 Consultation**

Un plan de communications approprié, qui incorpore un plan de consultation exhaustive, sera rédigé.

Les organisations de l'aviation représentant les aéroports, l'aviation générale, l'aviation d'affaires et d'autres organisations, selon le cas, seront consultées durant l'étude aéronautique.

Une liste complète des parties prenantes et des clients consultés sera jointe à l'étude aéronautique.

## **11.0 Autorité**

Vice-président, Soutien à l'exploitation